



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
19 août 2021Français
Original : anglais

Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-huitième session

Segment ministériel

En ligne, 16 septembre 2021

Rapport sur les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Le Programme de relance vert pour l'Afrique est une initiative innovante pilotée par l'Afrique, mise au point et adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) pour appuyer de manière durable les efforts de relèvement du continent face aux effets socio-économiques et environnementaux dévastateurs engendrés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
2. Le Programme fournira un cadre global qui soutiendra la mise en œuvre des initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable en Afrique, tout en recensant les nouveaux domaines nécessitant une intervention stratégique. Il a pour but de susciter une riposte commune et unifiée à l'échelle du continent en établissant et en consolidant la coopération et les partenariats entre les gouvernements africains, les acteurs non-étatiques, les organisations intergouvernementales et le secteur privé, à l'appui d'une relance écologique globale en Afrique.
3. Le Programme se veut dynamique et réactif afin d'aider les pays africains à continuer d'avancer vers la réalisation des aspirations contenues dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable, ainsi qu'à entreprendre des interventions à plus grande échelle efficaces à mesure que le continent se remet de la pandémie. Le Programme vise à contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à renforcer les mesures en faveur de la viabilité de l'environnement et de la prospérité en Afrique, comme préconisé dans la Déclaration de Durban adoptée par la Conférence à sa dix-septième session, qui s'est tenue en Afrique du Sud en 2019.
4. Le Programme a été présenté à la session extraordinaire sur l'environnement et les ressources naturelles du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement le 13 novembre 2020. Par la suite, le Programme a été présenté aux ministres africains de l'environnement lors de la huitième session extraordinaire de la Conférence, tenue en ligne le 4 décembre 2020, au cours de laquelle les ministres ont salué l'élaboration du Programme, apporté leurs contributions et manifesté leur appui. Un document intégrant les amendements proposés par les États membres lors de la session extraordinaire de la Conférence a été finalisé et adopté, prenant effet au 31 décembre 2020.

II. Éléments clefs du Programme de relance vert pour l'Afrique

5. Le Programme de relance vert pour l'Afrique a été organisé de manière à comporter des interventions immédiates et urgentes, des interventions à court et moyen terme, et des interventions transformatrices à plus long terme pour soutenir la croissance durable des principaux secteurs et renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs futurs. Le Programme fournit un cadre global qui soutient et coordonne les initiatives en faveur de l'environnement, de l'économie verte et en matière de lutte contre les changements climatiques en Afrique, regroupées en 12 domaines clefs, comme suit :

- a) Améliorer la qualité de l'air, optimiser la gestion des produits chimiques et des déchets et promouvoir l'économie circulaire ;
- b) Conserver la biodiversité et lutter contre le trafic illicite d'espèces sauvages ;
- c) Revitaliser l'écotourisme et l'économie de la biodiversité ;
- d) Lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse ;
- e) Renforcer l'action climatique ;
- f) Investir dans l'économie bleue ;
- g) Développer l'agriculture intelligente face au climat et assurer la sécurité alimentaire ;
- h) Appuyer la gestion durable des forêts ;
- i) Améliorer la conservation et l'utilisation de l'eau ;
- j) Investir dans les énergies renouvelables ;
- k) Bâtir des villes intelligentes et en promouvoir les espaces verts ;
- l) Améliorer les technologies de l'information et de la communication (TIC).

III. Progrès réalisés

6. Depuis la tenue de la huitième session extraordinaire de la Conférence, le document soulignant les objectifs du Programme de relance vert pour l'Afrique a été finalisé, présentant notamment les 12 éléments clefs, les arrangements institutionnels, la gouvernance et la coordination, les hypothèses, les risques et les conditions favorables. Le document a été traduit en français avec le soutien de la Banque africaine de développement et partagé avec tous les États membres.

7. Un groupe de travail a été créé qui se réunit régulièrement pour assurer la coordination et la supervision dans la mise au point et la mise en œuvre du Programme. Les membres du groupe de travail comprennent des représentants de la Commission de l'Union africaine, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement, de l'Agence de développement de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds mondial pour la nature, du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, du secrétariat de la CMAE et de la présidence de la CMAE.

A. Financement et mobilisation des ressources

8. Un groupe de travail sur le financement et la mobilisation des ressources a été créé aux fins d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, le recensement des initiatives menées dans la région, l'identification de nouveaux domaines nécessitant une intervention stratégique, le calcul du coût des activités du Programme et la promotion de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Le groupe de travail est coprésidé par la CEA et la Banque africaine de développement.

9. Un projet de stratégie de financement et de mobilisation des ressources a été élaboré, est en phase de perfectionnement et sera finalisé après l'achèvement des études entreprises dans le but de cerner la nature et le niveau des ressources requises pour les domaines prioritaires clefs proposés au titre du Programme.

10. Un mandat a été établi par la CEA pour des services de conseil tendant à la production d'estimations de coûts pour les principaux domaines prioritaires du Programme de relance, ainsi qu'à la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources comprenant un ordre de priorité. L'objectif des services de conseil est de renforcer la capacité du groupe de travail à mobiliser pour le Programme des ressources suffisantes à l'appui de la mise en œuvre des projets et activités de relance verte par les États membres.

11. Un rapport intitulé « Construire l'avenir pour une relance verte en Afrique », qui examine les politiques et les orientations stratégiques ayant le plus fort impact dans le contexte d'une relance verte et s'aligne sur les principes du Programme de relance vert de l'Afrique, a été rédigé par la CEA. Le rapport a pour objectif d'accroître encore la motivation des pays africains à inclure la relance verte dans leurs programmes nationaux de lutte contre la COVID-19.

12. La CEA s'est associée à l'Université d'Oxford et à Vivid Economics pour mener des études de cas en Afrique du Sud et en République démocratique du Congo afin de modéliser les incidences et retombées des investissements verts par rapport aux investissements réalisés dans les secteurs traditionnels de l'économie.

13. Les études menées en Afrique du Sud ont montré que les investissements verts dans les énergies renouvelables, les solutions de transport durables et la réhabilitation fondée sur la nature créent 250 % d'emplois en plus et confèrent à l'économie une valeur ajoutée de 420 % par rapport aux investissements traditionnels. En République démocratique du Congo, les investissements dans les énergies renouvelables se sont concentrés sur le raccordement de la population au réseau électrique et sur les solutions basées sur la nature, sous forme d'agroforesterie ; elles ont en outre montré que les solutions améliorées de transport urbain débouchent sur 130 % d'emplois en plus et confèrent à l'économie une valeur ajoutée de 280 % par rapport aux investissements traditionnels dans les combustibles fossiles.

14. Les études de cas prouvent que la réalisation des objectifs du Programme de relance pourrait entraîner des rendements substantiels, en garantissant que les investissements des pays africains donnent la priorité à un relèvement vert après la pandémie de COVID-19, ce qui stimulera une activité économique conforme aux principes et objectifs de l'Accord de Paris, dans le respect de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063.

15. Le financement des services de conseil sera assuré par les ressources internes de la CEA et par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le financement soutiendra également les communications dans le contexte du Programme de relance vert pour l'Afrique.

16. Un financement initial de 50 000 dollars a été mobilisé auprès de la Banque africaine de développement pour assurer la réalisation de la première phase de la plateforme en ligne du Programme, qui comprend un site web, un portail d'administration et un système de gestion des données. Le PNUE, dont le secrétariat assure les services de secrétariat de la CMAE, s'est engagé à fournir 25 000 dollars pour la mise au point de la première partie de la deuxième phase de la plateforme en ligne, qui sera axée sur le système de gestion de contenu.

17. Des fonds de démarrage ont également été obtenus dans le cadre du financement de la Plateforme collaborative africaine pour le tourisme basé sur la nature, laquelle est financée par le Fonds pour l'environnement mondial. Avec l'aide du Ministère sud-africain de de l'environnement, des forêts et des pêches, un graphiste développera l'identité visuelle et le manuel d'interaction du Programme, et le responsable de la plateforme en ligne sera recruté pour une période initiale de trois mois.

18. Pour assurer une mobilisation réussie des ressources et la bonne mise en œuvre du Programme de relance, un mécanisme sera mis en place à l'appui d'une collaboration étroite entre la CMAE et les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

B. Communications et plaidoyer

19. Un groupe de travail sur les communications et le plaidoyer a été créé, dont les membres sont des responsables de la communication au sein des agences intergouvernementales et des organisations régionales qui font partie du groupe de travail pour le Programme de relance. Le groupe de travail est coprésidé par le PNUE et l'Agence de développement de l'Union africaine.

20. Le groupe de travail a principalement pour tâche de revoir le projet de stratégie de communication et de plaidoyer établi pour le Programme de relance, et d'élaborer un plan pour son exécution ; de formuler des messages clefs communs pour promouvoir le Programme ; d'examiner la plateforme en ligne et de fournir des conseils pour assurer son perfectionnement ; de diriger la création de matériels tendant à renforcer la sensibilisation et la marque ; de mener des initiatives pour défendre et faire connaître le Programme ; et de mobiliser les médias pour assurer la publicité et la promotion du Programme.

21. Une stratégie de communication et de plaidoyer bien conçue est essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme de relance. Elle facilitera le partage d'informations et le marketing, renforcera la collaboration, attirera des appuis et permettra un retour d'information concernant l'efficacité du Programme.

22. Les objectifs de la stratégie sont notamment les suivants : informer les communautés, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes des États membres au sujet du Programme de relance ; cultiver l'intérêt pour le Programme et ses objectifs ; galvaniser la participation aux actions afin d'atteindre les objectifs du Programme ; sensibiliser aux initiatives pour l'environnement et le développement durable destinées à appuyer la relance verte de l'Afrique ; sensibiliser les partenaires potentiels et assurer leur engagement dans des initiatives pour l'environnement et le développement durable qui peuvent contribuer à la relance des économies africaines ; et encourager les partenariats entre les États membres africains, les organisations et les autres parties prenantes afin de contribuer à une relance verte sur le continent.
23. Un concept de marque et autres éléments connexes ont été développés, notamment une identité visuelle, un dépliant et un logo pour le Programme de relance.

C. Mise au point de la plateforme en ligne du Programme de relance

24. La première phase du développement de la plateforme en ligne du Programme a été achevée. La plateforme comprend une interface utilisateur, un portail administratif ainsi que des informations complètes sur le portefeuille de projets correspondant à chaque domaine prioritaire du Programme de relance.
25. Le prototype du site Web a été alimenté avec les documents actuellement disponibles, et des onglets pratiques ont été créés. Les domaines prioritaires clefs du Programme ont été mis en hyperlien, ce qui permettra d'accéder au portefeuille de projets correspondant à chaque domaine. Le site Web est disponible en anglais et en français.
26. Une proposition concernant la phase 2 (A) du développement de la plateforme a été élaborée par le prestataire de services et soumise au PNUE pour financement. Cette phase comprend le développement du système de base de données, mais n'inclut pas la composante d'analyse des données, car des ressources supplémentaires devront être mobilisées pour cela ; ladite composante sera donc mise au point à un stade ultérieur.
27. L'Agence de développement de l'Union africaine a proposé d'accueillir la plateforme en ligne. Le prestataire de services fournira une assistance pendant trois mois après le lancement et assurera la formation du responsable du Programme chargé de la plateforme en ligne. La plateforme en ligne sera lancée le 16 septembre 2021 lors du segment ministériel de la première partie de la dix-huitième session de la Conférence.

D. Engagement politique et partenariats

28. Le Programme de relance vert pour l'Afrique a été reconnu lors de la septième session du Forum régional africain sur le développement durable, qui s'est tenue en ligne du 1^{er} au 4 mars 2021 sous le thème « Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ».
29. Une réunion technique a été organisée en ligne entre des représentants du PNUE et de l'Union européenne le 29 avril 2021 pour discuter des synergies et des complémentarités entre le Programme de relance vert pour l'Afrique et le plan de relance « Next Generation EU » de l'Union européenne. L'engagement avec l'Union européenne se poursuivra avec pour objectif de définir des domaines concrets de collaboration.
30. Le Bureau de la Conférence, lors de sa réunion des 26 et 27 mai 2021, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique et a réaffirmé l'importance de ce Programme pour soutenir un relèvement durable face aux effets socio-économiques et environnementaux engendrés par la pandémie de COVID-19.
31. Le Programme de relance vert pour l'Afrique a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques qui s'est tenue en ligne le 8 juin 2021. Les membres du Comité ont manifesté leur appui au Programme et à la proposition tendant à ce que ce dernier soit adopté par l'Assemblée de l'Union africaine en temps voulu.

IV. Prochaines étapes et voie à suivre

32. Il est prévu que le Programme de relance vert pour l'Afrique soit pleinement opérationnel après le lancement de sa plateforme en ligne.
33. Un comité de coordination sera mis en place pour superviser les aspects opérationnels du Programme. Il est proposé que le comité de coordination soit composé de représentants de la Commission de l'Union africaine, des entités concernées des Nations Unies, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de développement de l'Union africaine, du Fonds mondial pour la nature, du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, de l'Institut des ressources mondiales Afrique, des communautés économiques régionales, du secrétariat de la CMAE et de la présidence de la CMAE.
34. Un projet de mandat a été élaboré pour le comité de coordination du Programme, présentant les modalités techniques de fonctionnement du comité, notamment sa raison d'être, son président et ses membres, ses rôles et responsabilités, ses réunions, son soutien administratif et ses processus décisionnels. Le mandat sera finalisé et adopté lors de la réunion inaugurale du comité.
35. Les projets de directives techniques et les projets de documents concernant les critères relatifs au Programme seront eux aussi finalisés. Il s'agit notamment de l'admissibilité et des critères concernant les partenaires et les organisations qui souhaitent adhérer au Programme ; de la demande portant sur la participation d'initiatives au Programme ; de la demande portant sur un appui des bailleurs de fonds et des investisseurs tendant à soutenir les programmes et les initiatives ayant adhéré au Programme ; et des informations sur la manière de rendre compte des activités et des initiatives du Programme.
36. En collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine, des ressources supplémentaires seront mobilisées afin de garantir un financement à long terme pour la gestion du Programme de relance vert pour l'Afrique.
-